

#SOLIDARITE #ACTIONSANITAIREETSOCIALE #PUBLICSFRAGILES #FIERSDEPROTEGER

### **Budget d'action sanitaire et sociale 2020 : la Cpm de Loire-Atlantique aide les publics fragilisés par la crise sanitaire**

**L'Assurance Maladie intervient par différentes mesures pour répondre à la crise sanitaire. Le conseil de la Cpm de Loire-Atlantique vient de compléter celles-ci en décidant d'apporter un soutien particulier aux personnes dont la situation est fragilisée. Des aides sont ainsi accordées aux personnes dont les revenus se situent juste au-dessus des barèmes d'octroi de la complémentaire santé solidaire [CSS], ainsi qu'aux étudiants pour l'achat de matériels de protection.**

Chaque année, la Commission d'action sanitaire et sociale [CASS] de la Cpm de Loire-Atlantique dispose d'un budget lui permettant d'octroyer, sur décision individuelle, des aides financières en lien avec des problématiques de santé et d'accès aux soins. Ce budget limitatif, de près de 2 millions d'euros pour 2020, permet d'allouer différents types d'aides, en fonction de la situation des demandeurs.

#### **Quelles aides sont possibles ?**

Ces aides portent notamment sur l'accès aux soins et le financement d'une complémentaire santé, le retour et le maintien à domicile pour les assurés invalides ou en sortie d'hospitalisation, la prévention de la désinsertion professionnelle, les personnes en situation de handicap.

Les assurés concernés adressent leurs demandes d'aides financières à la Cpm, seuls ou en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs de Loire-Atlantique œuvrant auprès des publics fragiles. Les dossiers sont ensuite analysés par des représentants du Conseil de la Cpm siégeant au sein de sa Commission d'action sanitaire et sociale [CASS]. L'attribution de ces aides est effectuée en fonction de barèmes et de critères spécifiques, liés notamment à la situation de la personne, aux ressources et à la composition du foyer.

#### **Comment s'est traduite la contribution de la Cpm en 2020 ?**

En raison de la crise sanitaire, la Cpm a souhaité apporter son soutien aux personnes qui n'ont pas bénéficié des aides proposées par les pouvoirs publics aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire [CSS] et de l'aide médicale de l'Etat [AME], mais dont les ressources ne dépassent pas le barème d'attribution des aides financières décidé par sa Commission d'action sanitaire et sociale [CASS].

#### **Une subvention de 40 000 € versée à l'Université de Nantes pour l'achat de gels hydro-alcooliques**

La commission a décidé de participer au financement de gels hydro-alcooliques dans le cadre de la promotion des gestes barrières initiée par l'Université de Nantes. Une convention a été signée à cet effet, pour l'octroi d'une enveloppe financière de 40 000 €, permettant de mettre à la disposition des étudiants des flacons de gel hydro-alcoolique à utiliser avant d'assister à leurs cours, ou dans leur vie quotidienne.

#### **250 000 € pour aider les personnes fragiles à financer l'achat de leurs masques**

Afin de permettre aux assurés dont les revenus se situent juste au-dessus des barèmes d'attribution de la complémentaire santé solidaire [CSS] mais dont les revenus ne dépassent pas le barème d'attribution des aides de la Commission d'action sanitaire et sociale [CASS], une aide de 36 € par personne est accordée. Au total, d'ici la fin de l'année 2020, ce sont près de 7 000 bénéficiaires qui seront destinataires de cette aide dans le département. L'action sera reconduite au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. L'attribution se fera sous la forme d'octroi de chèques multiservices pour l'achat de produits d'hygiène.

*Pour en savoir plus sur les aides financières individuelles accordées par la Cpm : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/aides-financieres-individuelles/aides-financieres-individuelles>*

**Contact médias : Séverine Pelé / 06 71 86 87 79 / [presse.cpm-loireatlantique@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cpm-loireatlantique@assurance-maladie.fr)**